



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 juin 2017

Il est proposé par Marilyn Roy appuyé par Mélissa Leblond
et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise des représentants de la municipalité à
rencontrer des représentants du diocèse de Québec pour parler du projet
soumis par CRLNF soit à devenir caution de cet organisme qui ferait
l'acquisition (par cession) du site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine
(église, presbytère, cimetière, hangar à dîme) avant le projet de regroupement
prévu en 2018

104-17

**Adoption premier projet modification plan urbanisme pour inclure une
zone à protéger**

CONSIDÉRANT le projet de règlement (projet -2) soumis au conseil séance
tenante visant à modifier le plan d'urbanisme dans le cadre de l'adoption d'un
règlement de citation pour le site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine
selon la loi sur le Patrimoine Culturel;

CONSIDÉRANT que le projet de modification a fait l'objet de discussions au
CLP et est recommandé pour adoption;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Rejean Deblois
et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement visant à
modifier le plan d'urbanisme pour inclure une zone à protéger dans le cadre
du processus visant l'adoption d'un règlement de citation pour le site
institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine selon la loi sur le Patrimoine
Culturel. Une consultation publique sera tenue à ce sujet le 10 juillet 2017 à
19h00 à la salle municipale.

105-17

**Adoption premier projet modification de zonage 328-08 concernant la
zone à protéger du site institutionnel de l'église**

CONSIDÉRANT le projet de règlement (projet 3) soumis au conseil séance
tenante visant à modifier le règlement de zonage 328-08 dans le cadre de
l'adoption d'un règlement de citation pour le site institutionnel de l'église de
Sainte-Hénédine selon la loi sur le Patrimoine Culturel;

CONSIDÉRANT que le projet de modification a fait l'objet de discussions au
CLP et est recommandé pour adoption;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Rejean Deblois
et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement visant à
modifier le règlement de zonage 328-08 concernant la zone à protéger du site
institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine.

Une consultation publique sera tenue à ce sujet le 10 juillet 2017 à 19h00 à la
salle municipale

106-17

**Adoption premier projet constituant en site patrimonial cité le site
institutionnel de l'église**

CONSIDÉRANT le projet de règlement (projet 3) soumis au conseil séance
tenante visant à adopter un règlement constituant en site patrimonial cité le
site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a fait l'objet de discussions au
CLP et est recommandé pour adoption;

Il est proposé par Marilyn Roy, appuyé par Pierre Nadeau
et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement de citation
pour le site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine.

Un avis spécial tel que prévu à la loi sera donné au conseil de la Fabrique.

Une assemblée de consultation publique tel que prévu à la loi sera tenue le 10
juillet 2017 à 19h00 à la salle municipale.

107-17

Autorisation achat conteneur au Centre Municipal

CONSIDÉRANT que le conteneur à déchets est défoncé et doit être
remplacé;

CONSIDÉRANT l'évaluation de la réparation (700\$ à 800\$) versus le prix
d'un conteneur neuf (1000\$);

Il est proposé par Marilyn Roy, appuyé par Mélissa Leblond
et résolu unanimement



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 juin 2017

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un conteneur neuf de la compagnie Industrie G Lacroix Inc. de Saint-Malachie au prix de 1075\$ plus taxes livraison incluse.

Le tout sera financé tel que prévu au budget 2017.

108-17

Approbation achat de nouvelles lumières de pétanque

CONSIDÉRANT la résolution 90-17;

CONSIDÉRANT la soumission pour le remplacement des lumières a été reçue le 2 mai 2017 (après la séance) avec 2 options;

CONSIDÉRANT le délai pour la commande et la livraison et que la saison est débutée;

CONSIDÉRANT que le directeur général secrétaire-trésorier a demandé au maire la permission de procéder à la commande afin de diminuer les délais selon l'option la moins onéreuse;

CONSIDÉRANT que le tout doit être entériné par le conseil;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Marilyn Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve l'achat et l'installation par RSE Inc. de Sainte-Hénédine de 2 nouvelles têtes au DEL pour remplacer les 2 têtes brisées lors de la chute du poteau en avril 2017 au prix de 2952\$ plus taxes applicables.

Le tout sera financé à même le budget fonctionnement des Loisirs.

109-17

Autorisation participation maire au congrès FQM et journée régionale en Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT les invitations reçues et l'intérêt du maire à y participer;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais d'inscription et de déplacement du maire au congrès de la FQM 2017 à Québec et à la journée régionale de la Chaudière-Appalaches à La Durantaye.

L'inscriptions et les frais de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

110-17

Renouvellement mandat de M. Sylvain Régimbald au CA de l'OMH

CONSIDÉRANT le projet de regroupement demandé par la SHQ des OMHS en unité plus importante;

CONSIDÉRANT que la MRC a déclaré sa compétence à cet effet pour réaliser un regroupement sur notre territoire qui sera effectif à partir du 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un administrateur sur le CA de l'OMH de Sainte-Hénédine pour terminer le mandat vu la fin du terme de M. Sylvain Régimbald le 2 juin 2017;

CONSIDÉRANT que ce dernier est d'accord pour continuer son mandat jusqu'à la dissolution de l'organisme;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Marilyn Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme M. Sylvain Régimbald comme administrateur au sein de l'OMH Sainte-Hénédine du 2 juin 2017 jusqu'à la dissolution de l'organisme prévu au début 2018.

111-17

Autorisation paiement représentants municipalité lors du déjeuner d'affaires du 30 mai 2017

CONSIDÉRANT le déjeuner d'affaires initié par la Chambre de Commerce de Nouvelle-Beauce auquel la municipalité a accepté d'organiser et de participer;

CONSIDÉRANT que les coûts de déjeuner étaient de 20\$/personne et étaient remis à Lien Partage organisme qui vient en aide aux personnes en besoin de notre municipalité;

Il est proposé par Marilyn Roy, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à rembourser le coût de 6 déjeuners pour élus et employés ayant participé à l'activité.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement prévu à cet fin.



N° de résolution
ou annotation
112-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 juin 2017

Demande au MTMDET pour analyse et vérification des limites de vitesse dans le périmètre urbain de la municipalité

CONSIDÉRANT les initiatives de certains citoyens d'apposer des affiches sur leur terrain à fin d'inciter les automobilistes à ralentir dans le village;

CONSIDÉRANT que les transporteurs ayant des véhicules lourds ont été rencontrés par un représentant du groupe pour les inviter à ralentir dans le village;

CONSIDÉRANT que 3 des 4 entrées du village sont sous la juridiction du ministère et que la municipalité aimerait que l'on analyse et vérifie s'il est possible d'améliorer la signalisation pour favoriser une vitesse moins élevée dans le périmètre urbain de la municipalité;

Il est proposé par Mélissa Leblond, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande au MTMDET d'analyser et de vérifier des moyens pour sensibiliser les véhicules circulant dans le village à ralentir considérant qu'il y a et aura une augmentation de la circulation dans le futur et que 3 des 4 entrées du village sont sur juridiction du ministère.

113-17

Désignation projet à réaliser programme PAARMM

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du bureau du député daté du 16 mai 2017 demandant de choisir un projet à réaliser dans le cadre d'une recommandation au MTMDET par le député à même une enveloppe discrétionnaire pour le programme PAARMM;

CONSIDÉRANT les discussions tenues à la séance de travail du 29 mai 2017 sur le choix des travaux qui devaient être transmis avant le 9 juin 2017 et entériné à la séance du 5 juin 2017 par le conseil;

CONSIDÉRANT que le directeur général secrétaire-trésorier a reçu du bureau du député une demande pour désigner les priorités de la municipalité avant lundi le 5 juin considérant l'agenda du député qui ne pouvait traiter la demande après cette date;

CONSIDÉRANT que le directeur général secrétaire-trésorier a tenté de rejoindre le maire sans succès à ce sujet vendredi le 2 juin 2017 pour avoir les choix à fournir et les montants à inscrire;

CONSIDÉRANT que le directeur général secrétaire-trésorier a rempli le formulaire en se basant sur les modalités de ce programme et les choix discutés en séance de travail transmis le tout tel que demandé et aviser le maire à son retour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire entériner le formulaire par le conseil pour officialiser le tout;

Il est proposé par Pierre Nadeau, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Michel Duval sur division de Mélissa Leblond, Marilyn Roy et Clermont Maranda

Que le formulaire PAARMM soit approuvé tel que rempli par le directeur général secrétaire-trésorier et transmis au bureau du député daté du 2 juin 2017, soit la réalisation des plans de réfection de la route Ste-Caroline en vue de présenter un projet au programme AIRRL et la réfection d'un ponceau de la voie ferrée pouvant causer des dommages à la route St-Jean-Baptiste en cas d'effondrement. Le tout pour un budget de 30,000\$ avec une aide de 15,000\$.

Le tout sera financé en partie par le budget de fonctionnement de la voirie et les surplus non-affectés de la municipalité.

114-17

Autorisation appel d'offre pour contrat déneigement

CONSIDÉRANT la fin du contrat actuel le 30 avril dernier;

CONSIDÉRANT que le conseil ne désire pas faire le déneigement en régie et doit donc aller en appel d'offre pour faire exécuter les travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à exiger les mêmes clauses et les changements apportés par de nouvelles exigences du sous-contrat du ministère ou autre changement requis s'il y a lieu;

Il est proposé par Marilyn Roy, appuyé par Mélissa Leblond et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à préparer un devis pour un contrat de déneigement et aller en appel d'offres public dans les meilleurs délais.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 juin 2017

115-17

Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017.

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

116-17

Autorisation installation boîte aux livres et signature entente

CONSIDÉRANT la résolution 59-17;

CONSIDÉRANT qu'après discussion il fut suggéré différentes localisations mais que celle à l'entrée de la salle municipale est demandée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu qu'une entente soit signée avec un responsable à cet effet pour les modalités de gestion;

Il est proposé par Mélissa Leblond, appuyé par Marilyn Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la pose d'une boîte à livres devant la salle municipale et d'une entente de gestion soit signée entre la municipalité et un responsable de la boîte dans les meilleurs délais.

Qu'une réévaluation de la localisation pourra être faite s'il y a lieu. Que le maire et le directeur général secrétaire-trésorier soit autorisés à signer ladite entente au nom de la municipalité.

117-17

Adjudication contrat pour fourniture d'ouvrage de béton pour 2017

CONSIDÉRANT différents projets nécessitant des ouvrages de béton;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre par voie d'invitation a été fait auprès de 3 fournisseurs pour les besoins d'ouvrage de béton pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues : soit Béton Provincial de Québec à 16,388.94\$ plus taxes et Fortier 2000 Ltée de Saint-Henri à 21,702.70\$ plus taxes;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Marilyn Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge le contrat de fourniture des ouvrages de béton pour l'année 2017 à Béton Provincial de Québec au prix de 16,388.94\$ plus taxes selon les modalités prévues à la demande de soumission datée du 17 mai 2017.

Le tout sera financé à même le règlement d'emprunt en vigueur, le budget de fonctionnement de voirie et les surplus accumulés s'il y a lieu.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 juin 2017

N° de résolution
ou annotation
118-17

Assurances renouvellement portefeuille avec la MMQ

CONSIDÉRANT le renouvellement prévu le 10 août 2017;
CONSIDÉRANT que l'option d'inclure l'assurance responsabilité de la bibliothèque sera évaluée;
CONSIDÉRANT que la municipalité est favorable à poursuivre avec la MMQ;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à renouveler le contrat d'assurance avec la MMQ selon les conditions en vigueur et avec l'option bibliothèque si avantageux en tenant compte de l'indexation des valeurs et de l'IPC applicable s'il y a lieu.

119-17

Remplacement système de contrôle station pompage aqueduc

CONSIDÉRANT le bris survenu au système de contrôle de la station de pompage;
CONSIDÉRANT les délais importants prévus (3 semaines) pour faire estimer le coût de réparation à Toronto par OMRON, les travaux prévus au puits et la nécessité d'abord un équipement pour pouvoir opérer la station;
CONSIDÉRANT la proposition de Baillargeon de remplacer l'écran industrielle pour une tour avec écran plus facile à remplacer et moins onéreux;
CONSIDÉRANT qu'un estimé verbale d'environ 2500\$ avait été fourni mais ne comprenait pas les droits du logiciel;
CONSIDÉRANT que le coût final a été de 4,633.20 plus taxes;
Il est proposé par Mélissa Leblond, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal approuve la facture de Baillargeon de 4,633.20 plus taxes pour le remplacement de l'écran industrielle OMRON par une tour et écran standard pour le contrôle de la station de pompage d'aqueduc.
Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement du service et les surplus de secteur s'il y a lieu.

120-17

Levée de la séance

Il est proposé par Mélissa Leblond que la séance soit levée. Il est vingt heures quarante (20h40).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Duval, maire

Yvon Marcoux, dir. gén. & sec. trés